

PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Financement des formations, quelques pistes...

Numéro Organisme de
Formation Professionnelle
DRTFP/IDF 11 77 05 834 77
SIRET : 810 217 554 00015 /
APE-NAF : 8899B
Code DOKELIO :
AF_0000036624
OF_0000010822
Formacode : 13017
Inscrit Datadock
Catalogue Pôle Emploi :
fiche 2579 (Formation CP)

Fonds pour le financement des formations

Les coûts de nos formations varient de 800€ à 6.550€ selon leur durée (de 14h à 140h pour la partie en France et de 2 semaines à 5 mois pour la partie pédagogique sur le terrain).

En France, les formations peuvent se préparer dans le cadre de la **formation professionnelle continue** pour la formation longue de « Chef de projet » seulement :

- Via les fonds de formation de votre employeur : **plan de formation, CIF**
- Via les fonds de formation du Pôle Emploi : Programme **Action Individuelle de Formation (AIF)**.

Ou par d'autres **fonds publics ou privés**

- Via des **subventions locales ou régionales** (Conseil Régionaux, Généraux, bourses de mobilité pour les demandeurs d'emploi parisiens, etc.)
- Via **l'AGEFIPH** pour les personnes handicapées, ils ont un budget formation
- Par vous-même en autofinancement avec un échelonnement possible, nous contacter

Pour vous aider à financer votre projet, vous pouvez présenter les documents téléchargés à votre service formation, l'agent Pôle emploi qui vous suit ou la personne qui peut vous financer.

Il est nécessaire de rencontrer ces personnes pour leur expliquer votre projet et votre motivation afin d'appuyer votre demande. **Si un dossier de financement est à monter, il nous faut impérativement au préalable un mail du financeur nous indiquant leur volonté de prendre en charge.**

Nous n'avons pas encore de code CPF et ne sommes pas reconnu à l'observatoire des métiers, ni au RNCP, c'est un processus très long et complexe.

Par contre, **nous avons mis en place notre système de Certification en interne.**

Élément important de vos négociations avec les financeurs, **les convaincre que le domaine de la solidarité et du développement international offre des chances d'accéder à un emploi après la formation surtout avec la formation Chef de projet dont 5 mois sont réalisés sur le terrain et offre une expérience significative.** Malheureusement, très peu de conseillers Pôle emploi ou d'employeurs sont informés de la situation de ce secteur et certains peuvent mettre en doute la possibilité de trouver un travail.

Pour vous aider dans ces discussions, l'Institut a constitué un dossier « **Les débouchés professionnels et le niveau d'employabilité dans le secteur de la coopération internationale** ». Vous trouverez la synthèse « **Employabilité** » en PDF en bas de la page formation.



A savoir...

- De nombreux candidats ont été financés sur :
 - La formation courte (175h) par leur **service formation**
 - La formation longue (840h) par le **Pôle emploi** et le **CIF**Il faut souvent **montrer un réel engagement et une force de persuasion** auprès des financeurs pour appuyer votre démarche et obtenir un financement.
- Notre **organisme** a obtenu une **qualification professionnelle OPQF** et nous poursuivons dans le but d'obtenir, d'ici 3 ans, une certification au **RNCP**.
 - Il est important de **rencontrer vos financeurs potentiels** et leur **présenter votre projet ainsi que le programme de formation et cette qualification OPQF** (téléchargeable sur notre page formation) pour appuyer votre démarche. Cela a souvent aidé des candidats à obtenir des financements. Même sans le CPF, des candidats ont vu leur financement accepté par l'entreprise ou l'OPCA de celle-ci.
 - **A noter pour les Demandeurs d'emploi** : si l'agent du Pôle emploi refuse votre demande, vous pouvez demander un **accompagnement vers l'emploi par un psychologue interne** au Pôle Emploi (il existe dans chaque département un service spécialisé à cet effet). S'il vous parle de l'assurance durant la mission, vous pouvez en prendre une sans aucun problème. S'il vous ait dit que la mission est trop longue, nous avons un document qui explique en quoi elle particulièrement essentielle pour trouver un emploi dans le secteur ensuite.
- Les procédures du Pôle Emploi, du CIF et les OPCA, parfois des employeurs, sont assez longues, de 1 à 6 mois (parfois même jusqu'à 2 ans !)...
- En cas de refus de la part de financeurs de la Formation Professionnelle, vous pouvez vous inscrire en **finançant votre projet à titre personnel**. Nous pourrions alors vous proposer un plan de financement, n'hésitez pas à nous en parler.

Témoignage de Sandrine, demandeuse d'emploi : « Après avoir passé 15 ans au sein d'une agence de voyage, j'étais très intéressée pour me reconverter dans le domaine de la solidarité internationale. Dans le cadre d'un **entretien individuel d'orientation**, l'Institut de Coopération m'a conseillé de m'orienter dans le tourisme solidaire. J'ai donc choisi de suivre le cursus « **Initiation au Projet de Développement – IPD** » (devenu depuis **Préparation à l'Action Humanitaire - PAH**) : 35h de formation + 1 mois de mission dans le domaine de la préservation et du développement économique à Madagascar. J'avais acquis des droits DIF (actuel CPF) avec mon ancien employeur. Son OPCA (transport) a donc financé 45% et Pôle emploi a financé le reste au titre de l'AIF. »

Inscription définitive

Si une de nos formations vous intéresse, pour vous préinscrire, vous trouvez un document de pré-devis sur l'onglet concerné de la page formation.

Nous vous **confirmerons votre inscription dès réception du pré-devis, des frais d'inscription de 50€ et l'acompte de 200€ ou 300€ selon les programmes**. Votre CV est également à nous fournir.

Si vous avez un **financeur** (Entreprise, OPCA, Pôle emploi ou autre) pour l'ensemble de votre formation, nous vous demandons alors **les frais d'inscription de 50€ avec le pré-devis** et un **mail** ou un **document confirmant la prise en charge par l'organisme concerné**.

Attention, la confirmation définitive de la formation, donc de votre inscription à une date, a lieu dès lors que nous avons au moins 4 participants inscrits.

Prestation exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4° du CGI.

Siège social :

13, route de Seine-Port
91250 Morsang / Seine

Siège administratif :

462, rue Benjamin Delessert
BP 83
77552 Moissy-Cramayel
Tél. +33 (0)1.84.23.00.40

www.institut-cooperation.org

contact@institut-cooperation.org

Association loi 1901
enregistrée à la préfecture de
l'Essonne : N° W912008304